

**GUIDE DES
COMMISSIONS TECHNIQUES
SPORTIVES RÉGIONALES**

A COMPTER DE LA SAISON 2025-26
MAJ 12/05/2025

LISTE DES CTSR - UFOLEP CENTRE VAL DE LOIRE

- Bicross
- Bike Trial
- Activités Cyclo Sport (route et VTT)
- Gymnastique Sportive
- Activités aquatiques
- Sports mécaniques AUTO
- Sports mécaniques MOTO Cross
- Tennis de Table
- Tir à l'Arc / Sarbacane
- Tir Sportif

COMPOSITION DE LA CTSR

Les personnes composant une commission doivent être représentatives des différents départements. Le comité départemental propose ses candidat(e)s et le comité régional nomme 2 personnes par département et par CTSR (12 personnes maximum par CTSR). Le nombre de personne peut être porté à 3 par département avec un maximum de 12 personnes par CTSR

La gouvernance dont les membres sont désignés par le comité régional et sur proposition de la commission technique se compose d'au moins :

- un(e) référent(e) correspondant(e), notamment chargé des relations administrative et financière avec le comité régional
- L'UFOLEP CVL préconise et propose une répartition des tâches entre les membres de la CTSR avec les fonctions suivantes :
- un(e) chargé(e) de formation
- un(e) chargé(e) de communication
- un(e) chargé(e) du suivi financier

Un(e) élu(e) du comité directeur régional et un(e) salarié(e) suivent la commission.

Le/la président(e) du comité régional est membre de droit.

La CTSR peut s'adjoindre des référents techniques, non membre mais associé.

La CTSR peut créer des groupes de travail spécifiques et temporaires pour différents projets, mais qui ne peuvent pas être interlocuteurs avec le comité régional.

RÔLE ET MISSIONS DE LA CTSR

La Commission Technique Sportive Régionale n'a aucune existence juridique et relève du comité régional UFOLEP CVL. Toute modification ou décision doit être soumise au comité régional

La Commission Technique Sportive Régionale n'a aucun rôle de représentation politique vis-à-vis des partenaires institutionnels ou des élus de collectivités territoriales. Cette fonction incombe aux élus du comité régional, sauf par délégation donnée par l'UFOLEP CVL au référent-e correspondant-e de la CTSR. Toutefois, les membres de la CTSR peuvent bien entendu interagir sur le plan technique avec ces mêmes partenaires ou élus, dans le cadre de l'organisation de leur compétition sportive.

Le comité directeur régional confie à la Commission Technique Sportive Régionale un rôle technique, sportif, administratif, de gestion et de communication qui se décline ainsi :

La Commission Technique Sportive Régionale :

- Est l'interface technique entre le comité régional, les comités départementaux et les commissions techniques départementales.
- Veille au respect de l'éthique, de l'esprit et des valeurs de l'UFOLEP dans les réunions ou compétitions qu'elle organise
- Veille au développement de l'activité en lien avec les orientations fédérales.
- Utilise tous les moyens de communication et d'information internes et externes pour promouvoir son activité.
- Recense les besoins de formation, organise les sessions avec le comité régional, veille au réinvestissement des personnes formées dans l'activité
- Utilise les supports pédagogiques et techniques spécifiques à l'activité transmis par la CNS de l'UFOLEP Nationale s'ils existent, ou sinon réalise ces supports spécifiques à l'activité en accord avec la réglementation en vigueur et y appose le logo du comité régional.
- Propose au comité régional les règlements et calendriers de manifestations sportives, regroupant les dates départementales et régionales, en accord avec les règlements et les calendriers nationaux fixés par la CNS de l'UFOLEP Nationale
- Coordonne et s'implique dans l'organisation des compétitions sportives de l'activité (engagements, réservation, restauration, hébergements, logistique avant et après la compétition) avec le comité départemental ou régional.
- Gère l'organisation des épreuves régionales dans le respect du cahier des charges régional et les annexes par discipline (récompenses, sécurité, antidopage).
- Rédige et diffuse au comité régional le compte-rendu et le bilan financier des compétitions sportives.
- Formalise et transmet au comité régional le compte-rendu de son activité sur la saison sportive pour qu'il soit intégré dans le rapport d'activité de l'UFOLEP CVL lors de son AG.
- Propose au comité régional le montant des engagements et les modalités de qualification en accord avec la CNS de l'UFOLEP Nationale.
- Est l'instance première de médiation pour les infractions qui relèvent du groupe 1 défini par le règlement national disciplinaire (dans le cadre des activités régionales).
- Pour les sanctions qui relèvent des autres groupes, la CTSR transmet le dossier au Président(e) du comité régional qui saisit la commission de discipline de première instance.

Rôle des membres de la CTSR :

- Le référent-e correspondant-e veille au bon fonctionnement de sa discipline au sein de la région Centre-Val de Loire dans les domaines sportif, technique, administratif et financier. Une vigilance particulière sera portée sur le règlement et la sécurité, mais aussi sur le respect de l'esprit sportif, des personnes et des valeurs de l'UFOLEP.
- L'élu(e) régional(e) doit être impliqué(e) dans la vie de la commission afin de relayer les décisions prises lors des réunions du comité directeur et recevoir les demandes de la commission. Dans ce sens, il (elle) doit être convié(e) systématiquement aux réunions de la CTSR.
- Le/la salarié(e) régional(e) a pour but d'amener un soutien logistique et administratif au bon fonctionnement de la CTSR.

- La personne chargée de la formation recense les besoins, met en place des formations en concertation avec le comité régional et la CNS. Elle incite les pratiquants à suivre les formations et propose un réinvestissement de la montée en compétences du réseau.
- La personne chargée de communication récolte et diffuse les informations relatives au règlement sportif, au calendrier, aux formations, aux différents événements
- La personne chargée du suivi financier récolte les chèques des versements des engagements. Le référent-e correspondant-e transmet au comité régional les documents financiers.
- Les autres membres organisent et suivent leur spécialité sous l'égide du référent correspondant de la CTSR.

FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION DE LA CTSR

En début de saison la CTSR établit son projet annuel (un modèle peut être fourni par l'UFOLEP CVL). Ce projet prendra en compte le nombre de réunions, les frais administratifs, les manifestations, les besoins en récompenses et en matériel spécifique.

Les réunions de commission :

- Le/la référent-e correspondant-e de la CTSR, en accord avec l'élu(e) et le/la salarié(e) fixe une date, un ordre du jour et un lieu.
- La CTSR se charge d'envoyer les convocations à ses membres, et une invitation aux délégués départementaux et à l'élu du Comité régional UFOLEP CVL.
- Les dates de réunion doivent être arrêtées au moins un mois avant la réunion et ceci afin que les convocations puissent arriver en temps et en heure.
- La confirmation de la participation aux réunions est à retourner au référent de la CTSR.
- Le référent-e correspondant-e transmet au comité régional, dès que possible après la réunion, la liste des participants et la feuille d'émargement fournies par le comité régional, ainsi que le compte-rendu.

Les manifestations régionales :

L'organisation des manifestations régionales est soumise à un cahier des charges annexé à ce guide.

Le comité régional UFOLEP Centre Val de Loire en accord avec la commission technique sportive régionale attribue la manifestation soit :

- A la CTSR
- Au comité départemental en accord avec sa Commission Technique Sportive Départementale :
 - Qui organise en direct la manifestation.
 - Qui s'appuie sur le club support
- Au club support après accord du comité départemental.

La manifestation est placée sous la responsabilité du/de la représentant(e) désigné(e) par le comité directeur UFOLEP. Dans le respect des règles communes, la CTSR propose au comité directeur régional, les modalités particulières de cette manifestation régionale.

Le déroulement de la manifestation est sous la responsabilité technique de la CTSR :

- La CTSR gère la manifestation régionale tant sur les plans sportif, arbitrale, administratif et financier
- Elle est le garant du respect de l'éthique et des règlements sportifs,
- Elle est le garant du palmarès et des récompenses,

- Elle conseille la structure organisatrice par :
 - L'élaboration d'une annexe technique spécifique à la discipline jointe au cahier des charges,
 - La diffusion de tout document d'aide à l'organisation ou utile
 - l'aidant pendant la manifestation régionale.
- Les modalités d'inscriptions sont précisées par la CTSR et validées par le comité régional dans les règlements spécifiques à la discipline.

Récompenses :

La manifestation régionale repose sur un budget prévisionnel, qui inclus les éventuels dotations ou récompenses des participants, qui seront financées par reversement. Ce budget est coconstruit par la CTSR avec l'aide de l'UFOLEP CVL.

FLUX FINANCIERS

Les CTSR doivent transmettre au comité régional les éléments nécessaires à l'établissement du budget prévisionnel afin que celui-ci soit établi conjointement en fonction des besoins de la commission et des moyens du comité régional.

Le comité régional peut éventuellement accorder une aide financière aux commissions qui en feront la demande. Pour solliciter cette aide, les commissions doivent présenter leurs projets et besoins de la saison sportive à venir **le plus tôt possible** de l'année en cours. Chaque demande est étudiée par le comité régional en fonction de ses possibilités financières et du projet établi.

Des demandes exceptionnelles peuvent être faites en cours d'année, en cas d'urgence. Ces demandes sont étudiées par le comité directeur régional, toujours en fonction des possibilités financières du comité régional.

Pour les réunions officielles des CTSR, le comité régional prend en charge soit la restauration, soit les frais de déplacement conformément à ce qui est prévu par le règlement financier et uniquement sur présentation des justificatifs originaux (feuilles de présence signée, tickets de caisse, factures).

Pour les compétitions régionales, le comité régional attribue un budget pour les récompenses en fonction du budget de la manifestation proposé par la structure organisatrice ou par la CTSR.

Dans tous les cas, aucun remboursement ne peut être effectué sans pièce justificative (émargement de la feuille de présence / idéalement facture / à défaut, ticket de caisse).

Des ajustements de procédure et de financements peuvent avoir lieu en fonction de la pratique et selon spécificités de l'activité.

Le règlement financier est mis à jour chaque année et est communiqué aux responsables administratif et financier des CTSR.

L'UFOLEP est une fédération multisports, par conséquent, les ressources financières sont mutualisées. Il n'y a pas d'indépendance financière des CTSR.

RÉPERTOIRE UFOLEP RÉGION CVL

UFOLEP CVL



Président du Comité Régional UFOLEP CVL

Julien DUMONT

☎ 06 66 28 28 92 ✉ jdumont@ufolep.org

Directeur technique régional

Alexandre MISSIOS

Directeur Technique Régional

☎ 06 75 13 78 20 ✉ a.missios@ufolep.org

Chargée de mission

Laëtitia BONNEVILLE

Chargée de mission Sport Société

☎ 07 50 03 07 76 ✉ l.bonneville@ufolep.org

Chargée de mission

Audrey MERLIERE

☎ 07 55 66 68 98 ✉ a.merliere@ufolep.org

CHER - 18

Président

Mickael HUET

✉ mhuet@ufolep.org

Déléguée départementale

Sybil CAMUS

☎ 06 59 82 76 63 ✉ scamus@ufolep.org

EURE ET LOIR - 28

Co-Président-e-s

Jacqueline BAGLAN

✉ elsa.baglan@wanadoo.fr

Michel LAGARDE

✉ lagarde.mic@orange.fr

Délégué départemental

Clément LOUIS

☎ 02 37 84 05 92 ✉ ufolep28@orange.fr

☎ 06 80 20 92 73 ✉ clement.ufolep28@gmail.com

INDRE - 36

Président

Patrick DOUELLE

✉ pat.ufolep@outlook.fr

Délégué départemental

Delry MAISONNETTE

✉ delegue.ufolep36@gmail.com

INDRE ET LOIRE - 37

Président

Jérôme GIBEAUD

✉ jjbeaud@ufolep.org

Délégué départemental

Vincent NICOLOSI

☎ 06 87 76 21 69 ✉ nicolosi.vincent.ufolep37@gmail.com

LOIR ET CHER - 41

Co-Président-e-s

Pascale OTT

✉ pascalott-menou@orange.fr

Jean Alain LAVIGE

☎ 06 74 91 42 00 ✉ j-a.lavige@wanadoo.fr

Directeur départemental

Kévin MARCHADIER

☎ 06 40 51 05 04 ✉ ufolep41@laligue41.org

LOIRET - 45

Président

Arnaud JEAN

☎ 06 09 06 37 62 ✉ ajeau.laligue@ufolep-usep.fr

Déléguée départementale

Mélanie GENTIL

☎ 06 36 18 02 85 ✉ ufolep45@orange.fr

☎ 07 71 07 28 72 ✉ m.gentil@ufolep.org